



JEUDI 21 JUIN 2018

Fête de la Musique !

**Dès
21h00**

Les commerçantes Lisa et Brigitte, le Comité des Fêtes proposent une ambiance chaleureuse afin de fêter l'arrivée de l'été !

Au programme, 3 groupes



Cooustic Cover, Tout Sourire et Food Incident.

Au menu : Cheeses, Sandwichs et Frites - Venez nombreux vous régaler avec nous !

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 139 - Mai 2018

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	8h/12h - 14h/17h30
Mardi	8h/12h - 14h/17h30
Mercredi	8h/12h
Jeudi	8h/12h
Vendredi	14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 139- MAI 2018

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



Éditorial

Bonjour à toutes et à tous,

Après un hiver qui a paru interminable, en raison de la météo ingrate, voici enfin venus les beaux jours.

Le printemps s'est annoncé à Sérandon avec la soirée de la Saint-Patrick organisée par le nouveau Comité des Fêtes. Ce fut une réussite, tant par l'affluence que l'ambiance, et nous félicitons toute l'équipe.

Notre village accueille de nouveaux habitants car des maisons ont été achetées en majorité par des Anglais et des Hollandais. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Dans ce numéro du Bulletin Municipal, vous trouverez le détail du budget voté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

L'ensemble des conseillers et moi-même vous souhaitons un heureux printemps en attendant la parenthèse estivale.

Huguette MARTINERIE
MAIRE

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON

Séance du 19 janvier 2018

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie Christine, Martinerie Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENGE Eric, MATHES Pierre, MINARD Gérard, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité

PROGRAMME DE VOIRIE 2018 ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le conseil municipal a pris connaissance de devis de voirie établis par le Syndicat de la Diège lors de la réunion du 11/11/2018. Il décide, 10 voix pour, de réaliser les travaux suivants :

Renforcement de la VC11 (antenne de Vernéjoux)

Renforcement du CR5 "Les Ages"

Renforcement de la VC4 du Battut de la conduite EDF à la RD168

Renforcement de la VC17 du Battut jusqu'à la maison Bordes

Le renforcement de la VC32 de Clémensac ainsi que l'antenne du CR10 de Clémensac sont mis en option, la décision sera prise au moment de la préparation du budget en fonction des projets hors voirie prévus en 2018.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet retenu pour l'année 2018 pour demander une subvention de l'Etat, à savoir :

RENFORCEMENT de la VC4 "Le Battut" (1 587.00 ml)

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 130 979.55 € HT soit 157 175.46 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, 10 voix pour,

- Approuve le projet retenu pour l'année 2018 : RENFORCEMENT VC N° 4 "Le Battut" ;

Pour un montant de 130 979.55 € HT soit 157 175.46 € TTC.

- Demande à M. le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Le financement est arrêté comme suit :

D.E.T.R (32%) (Plafond dépenses : 100 000.00 €)	32 000.00 €
Fonds libres et/ou Emprunt	98 979.55 €
TOTAL	130 979.55 €

- Autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

ADRESSAGE

La commune de Sérandon est concernée par le projet 100% Fibre 2021. Afin de permettre le raccordement au futur réseau fibre, chaque point de branchement potentiel doit disposer d'une adresse normalisée. De plus, la numérotation de l'ensemble des habitations permet de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste, des services de secours et autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale

que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCR aux termes duquel : "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons est exécutée pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien de la numérotation est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Le conseil départemental, lors de sa séance plénière du 14 avril 2017 a décidé d'octroyer une subvention aux communes pour la dénomination et numérotation des voies. Cette subvention à hauteur de 40% est majorée à 50% en cas de commande groupée.

Monsieur Jean VALADE, Maire de la commune de Liginac, a fait part de son intérêt pour ce dossier et de sa volonté de procéder dans les mêmes délais à l'adressage de nos communes respectives ;

La commune va réaliser une commande groupée avec la commune de Liginac pour l'acquisition des fournitures nécessaires à l'adressage des habitations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 10 voix pour,

DECIDE de procéder à la dénomination des voies communales ;

APPROUVE le plan joint à la présente délibération définissant les voies de la Commune de Sérandon;

APPROUVE la proposition esthétique des plaques de rue et de numérotation des habitations

DECIDE de confier au Service bureau d'études du Syndicat de la Diège la préparation des pièces nécessaires à la bonne conduite de ce projet ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à cette dénomination au budget principal soit : 7 049.51 € H.T. soit 8 459.41 € T.T.C. ;

DECIDE de réaliser une commande groupée avec la commune de Liginac pour l'acquisition des fournitures nécessaires à la réalisation de l'adressage ;

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% d'un montant de 3 524.75 €

DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention à hauteur de 30% au titre de la dotation de l'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 2 114.85 €

VALIDE le plan de financement suivant :

Estimation des dépenses		7 049.51 € HT
Aide du conseil départemental	50%	3 524.75 € HT
DETR	30%	2 114.85 € HT
Fonds propres	20%	1 409.90 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil municipal choisit parmi la proposition de plaques de rue numérotation des habitations :

Fond crème/filet 4 trous/chiffres non ombrés bordeaux : 8 voix pour

Fond bordeaux/bordure 2 trous/chiffres ombrés crème : 2 voix pour

BOISEMENTS

La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a transféré, de l'État au Département, la compétence en matière de réglementation des boisements. Le décret n° 2006-394 du 30 mars 2006, relatif aux procédures d'aménagement foncier rural, précise dans ses articles R 126-1 et suivants, les orientations et modalités de cette procédure que le Conseil Départemental a fixées par délibération du 14 décembre 2006 pour dix ans et renouvelées le 27 janvier 2017 pour un an.

Une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Départemental de mars 2018 pour les dix prochaines années.

A cette fin, les services compétents du Conseil Départemental ont présenté les différentes possibilités d'application d'une réglementation des boisements à l'échelle communale, ainsi que ses orientations et modalités.

Le Conseil Municipal de mettre en place la réglementation des boisements telle que définie par le code rural articles L 126-1 à L 126-2 et R 126-1 à R 126-10 et d'intégrer la prochaine délibération départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour, approuve l'application de la réglementation.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 100 € à l'association d'assistantes maternelles "Les p'tites crapouilles" de Liginac.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la régularisation foncière de la commune.

→ Aliénation du chemin rural de la Renaudie

→ Incorporation dans le domaine public d'une nouvelle voirie, la VC15 du Battut à la RD20 avec aliénation de l'ancien tracé.

Les deux affaires nécessitent chacune une procédure d'enquête publique. Le Conseil Municipal décide, 10 voix pour :

De désigner Monsieur André CHOURY enquêteur public pour les 2 affaires.

De solliciter l'aide du Syndicat de la Diège pour la préparation des dossiers.

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DES TAXIS

Le Conseil Municipal, 10 voix pour, décide que le nombre d'autorisation de stationnement de taxi offertes à l'exploitation sur la commune de SERANDON est fixé à une place.

Si un besoin économique ou démographique nouveau est manifeste sur la commune, ce nombre pourra être modifié par arrêté municipal après avis de la commission départementale des taxis.

L'autorisation de stationnement ne donnera pas lieu à la perception d'un droit de place.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention pour deux voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, 10 voix pour, attribue 840 € (60 € par élève) au collège de Neuvic pour aider à financer deux voyages scolaires.

Flavio BELOTTI, Valentin DECROUY, Yann DUFOUR, Lola LEDER et Erwan REYMONDOUX sont concernés par un séjour de ski à Chamonix.

Antonin DELEPINE, Adrien PINGAUD, Inès REAL, Massimo THUAUDET, Andréa LACROIX, Gino MATHES, Camille MOULIER, Emma REYMONDOUX et Lilian THIRIET vont effectuer un séjour linguistique en Grande Bretagne.

Mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la prime complément indemnitaire annuel liée à l'engagement professionnel.

La séance a été levée à 23 heures.

Remerciements

Mesdames Yvette MANZAGOL et Sylvie CHOUVIAT remercient Madame le maire et les conseillers municipaux pour la pose d'un éclairage public au Puy du Verdier.

Séance du 06 avril 2018

Le Conseil Municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures à la mairie sous la présidence de Madame le maire.

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENCE Éric, M. MATHES Pierre, MINARD Gérard, REYMONDOUX Didier

Absent excusé : M. VALADE Jérôme

Mme Anglard Janine a donné pouvoir à Mme MARTINERIE Huguette pour le vote des comptes administratifs

M. VALADE Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUYGE Marie Christine

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Comptes administratifs 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT

Résultat de fonctionnement	- 1 516.30 €
Résultat d'investissement	+ 8 685.36 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Résultat de fonctionnement	+ 350 895.65 €
Résultat d'investissement	- 204 116.96 €

Solde des dépenses et recettes à réaliser	+27 500 €
Besoin de financement en investissement	+ 176 266.96 €

Affectation du résultat

Recettes de fonctionnement : 174 628.69 €

Couverture du besoin de financement en investissement : 176 266.96 €

Dépenses d'investissement : 204 116.96 €

Les comptes administratifs 2017 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité.
9 voix pour – 0 contre – 0 abstention (le maire ne vote pas le compte administratif)

Budgets primitifs 2018

Budget primitif 2018 du lotissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit	1516.30 €	Vente de lots	15 000.00 €
Charges diverses de gestion	1.00 €	Produits divers de gestion	1.00 €
Reprise du stock initial	78 067.95 €	Stock final travaux	78 067.95 €
Stock final	15 000.00 €	Prise en charge du déficit	1 516.30 €
TOTAL	94 585.25 €	TOTAL	94 585.25 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Autres dettes	23 685.36 €	Excédent	8 685.36 €
Stock final travaux	78 067.95 €	Reprise stock initial	78 067.95 €
		Sortie stock lots vendus	15 000.00 €
TOTAL	101 753.31 €	TOTAL	101 753.31 €

*Budget primitif 2018 de la commune***FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	103 750.00 €	Produit des services	15 550.00 €
Charges de personnel	141 800.00 €	Impôts et taxes	346 799.00 €
Autres charges de gestion	78 200.00 €	Dotations	103 624.00 €
Emprunts (intérêts)	4 300.00 €	Autres produits	43 500.00 €
Atténuation de produits	5 000.00 €	Atténuation de charges	100.00 €
Virement à l'investissement	340 917.69 €	Excédents 2017	174 628.69 €
Amortissements	10 234.00 €		
Dépenses imprévues			
Total	684 201.69 €	Total	684 201.69 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Déficit cumulé	204 116.96 €	Virement du fonctionnement	340 917.69 €
Emprunts (capital)	53 340.00 €	Dotations, fonds et réserves	58 532.00 €
Travaux	378 803.00 €	Amortissements	10 234.00 €
Matériel	9 500.00 €	Opérations patrimoniales	2 150.00 €
Dépenses imprévues	9 720.69 €	Subventions État et CD	69 530.00 €
Opérations patrimoniales	2 150.00 €	Excédent	176 266.96 €
Total	657 630.65 €	Total	657 630.65 €

PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES
Voirie		
Travaux de voirie	242 870.00 €	37 638.00 €
Matériel de voirie	3 000.00 €	
Terrains multi sport		
City stade	80 000.00 €	
Terrain de boules	6 307.00 €	1 892.00 €
Bâtiments communaux		
Travaux (dont rénovation de la salle du conseil et ses annexes, appartement de la poste)	49 476.00 €	
Matériel	6 500.00 €	
Travaux salle polyvalente	150.00 €	30 000.00 €
Total	388 303.00 €	69 530 00 €

Les budgets primitifs 2018 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité
10 voix pour – 0 contre – 0 abstention.

Impôts locaux 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2018 et de maintenir les taux communaux votés en 2017 :

Taxe d'habitation	4.00 %
Taxe foncière (bâti)	8.80 %
Taxe foncière (non bâti)	48.00 %

Convention de mise à disposition du Service "EQUIPEMENTS COLLECTIFS" du Syndicat de la DIEGE

Le Syndicat de la DIEGE a créé en 2010, suite à l'arrêt de l'ingénierie publique apportée autrefois par les Services de l'Etat au travers de l'ATESAT, le Service "EQUIPEMENTS COLLECTIFS" destiné à accompagner les communes et groupement de communes dans la conduite de leurs projets d'infrastructures.

Les statuts du Syndicat de la DIEGE, actés par décision préfectorale le 19 décembre 2017, lui permettent d'exercer des missions et activités comme l'élaboration des études, des dossiers administratifs et techniques ainsi que le suivi des opérations de réalisation d'équipements et services collectifs comprenant notamment la voirie, les travaux d'équipements collectifs et d'infrastructures (lotissements, zones d'activités, aires de jeux, équipements sportifs, socio-éducatifs, culturels et scolaires...), les aménagements d'espaces publics, les bâtiments, les ouvrages d'art, le petit patrimoine...

Le Syndicat de la DIEGE propose de renouveler la convention de mise à disposition du Service "EQUIPEMENTS COLLECTIFS" qui arrive prochainement à son terme (dans le 1^{er} semestre 2018) pour la plupart des communes et groupement de communes bénéficiant déjà de ce service.

La Commune peut bénéficier de ce service de proximité proposé par le Syndicat de la DIEGE suivant les modalités définies dans la convention de mise à disposition à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE, en rappelant que les modalités financières restent identiques à l'actuelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 10 voix pour,

Décide de bénéficier du Service "EQUIPEMENTS COLLECTIFS" proposé par le Syndicat de la DIEGE ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la DIEGE.

City stade

Le Conseil Municipal a défini l'aménagement du city stade conformément aux prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Il

décide, 10 voix pour, de lancer une consultation auprès de sociétés spécialisées et de solliciter les services du Syndicat de la Diège pour le suivi du dossier et des travaux.

Questions diverses

Installation des compteurs Linky

Suite à l'interpellation de quelques personnes qui s'opposent à la pose du compteur Linky et demandent à la commune d'intervenir, le conseil municipal informe les habitants que juridiquement les communes n'ont pas la compétence pour délibérer concernant les compteurs sur leur territoire. Il décide, 10 voix pour, de ne pas voter de motion.

Elagage

Après le Conseil Départemental qui a demandé un élagage le long des routes départementales, les communes doivent engager une démarche d'élagage le long des voies communales afin de permettre les travaux de déploiement de la fibre optique et d'assurer une meilleure sécurité des usagers et la longévité des voiries.

Le Conseil Municipal, 10 voix pour, décide de s'engager dans cette démarche. Un courrier sera envoyé aux habitants concernés par des élagages.

Projets 2019

Aménagement des allées du cimetière.

Réhabilitation du presbytère.

La séance a été levée
à 22 heures 30.



"La Gendarmerie de NEUVIC est ouverte les lundi et samedi de 08h00 à 12h00. En cas d'impossibilité de vous y rendre dans ces horaires prendre contact au **05.55.95.80.03**, un gendarme vous répondra 24h/24h et donnera une suite à vos sollicitations.

Sachez que vous pouvez déposer plainte dans n'importe quelle Gendarmerie ou Commissariat en France où que soit l'origine de l'infraction que vous voulez dénoncer ou celle dont vous êtes victime.

Il est possible, parfois mais rarement, qu'aucun gendarme de NEUVIC ne soit présent.

Dans ce cas vous serez mis en relation avec nos collègues de BORT LES ORGUES ou TULLE.

Nos deux gendarmeries (NEUVIC et BORT LES ORGUES)
constituent une seule entité :
la COB de BORT LES ORGUES".

Décès de :

Ted LIEVAART
à Ussel le 15 décembre 2017, domicilié au bourg ;

Jean JOB
à Ussel le 3 février 2018, domicilié aux Cabanes ;

Michel VALLEIX
à Beaufort-en-Anjou (Maine-et-Loire) le 13 février 2018, domicilié à la poste au Bourg ;

Lucien MULLER
à Fontainebleau le 15 février 2018, domicilié à la Moransane.



PETITE ANNONCE

Du 19 juillet au 25 juillet inclus aura lieu un vide maison (meubles, vaisselle, linge de maison, disques, livres, outillage, etc...) chez MARICOURT Georges, au Mont-Roux.

Portage des repas

A compter du 15 mai, il conviendra de s'adresser directement à la maison de retraite de Neuvic (E.H.P.A.D.) au 05 55 46 18 20 pour tout ce qui concerne le portage des repas.

Le portage de repas à domicile permet aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes handicapées de recevoir les repas de la journée, livrés généralement le matin du lundi au vendredi et déposés directement dans le réfrigérateur. Les repas du week-end sont généralement livrés le vendredi et ceux des jours fériés, le jour précédent. Il ne reste qu'à les faire réchauffer.

Randonnée musicale

Dimanche 22 avril, Sérandon a eu l'immense plaisir d'applaudir des musiciens particuliers.



A Sérandon, le groupe a été accueilli par Jean-Marc Duchauze dans ses gîtes à Clémensac. Et le premier concert a eu lieu à la salle polyvalente.

Dès le lendemain, les marcheurs sont repartis pour une vingtaine de kilomètres et chaque soirée fut festive.

Rendez-vous a été donné par Mme Le Maire pour l'an prochain à ces musiciens certes amateurs mais de grand talent.

Dans le cadre de Villages en Barrages, un groupe de marcheurs, venant de Bretagne, du Puy de Dôme, de la Corrèze, qui s'étaient rencontrés lors d'un stage de musique à Marcillac La Croisille, - l'instigatrice de ces stages d'accordéon diatonique Mme Jolly-Beynel a restauré une ancienne école à Nogein et une salle de classe est devenue lieu de résidence et de stages musicaux - , ont décidé de donner un concert à chaque étape.



Le club "Lou Micalets"

LE CLUB "LOU MICALETS" A CLÔTURE LA SAISON 2017

Le 25 novembre 2017, pour clôturer une année 2017 très riche en événements, le club "Lou Micalets" de Sérandon s'est réuni en assemblée générale ordinaire au cours de laquelle ont été présentés le rapport d'activité 2017, le bilan financier 2017 et les prévisions de manifestations pour 2018.

A l'issue de cette réunion, les 58 présents se sont retrouvés pour partager le repas de fin d'année. L'animation musicale qui accompagnait ce repas a su entraîner tous les amateurs de danse sur la piste où se sont succédés des marches, des valse, des pasos, des madisons, des bourrées et des danses des années 60 et 80 dans une très bonne ambiance.

Le dessert était un gâteau d'anniversaire pour fêter les 40 ans de la fédération Générations Mouvement. Les présidentes des clubs de Ligniac et Neuvic, la trésorière du club de Saint-Exupéry-les-Roches et le président du club de Sérandon ont soufflé les bougies avant de laisser Lisa découper ce gâteau très appétissant.



Composition du bureau

Président : Daniel MAISON – Vice-président : Christian MOUGIN – Secrétaire : Laura LAFARGA-SADORNIL – Secrétaire adjoint : Jean-Claude BOURZEIX – Trésorière : Gisèle BOUYGE – Trésorière adjointe : Rose-Marie ARRIGHI.

LE CLUB "LOU MICALETS" A PARTAGE LA GALETTE

A l'occasion de la nouvelle année, une cinquantaine d'adhérents du club "Lou Micalets" de Sérandon ont partagé la galette des rois le vendredi 19 janvier après avoir joué à divers jeux de cartes ou de société.

Une surprise était réservée aux participants : un magicien de Vermillard est venu tout spécialement présenter des tours toujours bluffants.

Cette réunion très conviviale a été l'occasion de lancer la saison 2018 qui, comme tous les ans, sera riche en animations diverses.



TRES FORTE PARTICIPATION AU LOTO DU CLUB "LOU MICALETS"

Le loto annuel organisé, le dimanche 28 janvier 2018, par le club "Lou Micalets" de Sérandon a connu une affluence record.

Plus de 150 participants ont répondu présents malgré une météo clémente qui incitait à choisir de préférence la promenade et ne pas rester enfermés. De nombreux lots, d'une valeur globale de plus de 1 000 euros, étaient mis en jeu et ont été très appréciés.

Les crêpes et les pompes ont été les grandes vedettes du stand pâtisserie.

Tous les participants, plus ou moins chanceux, se sont séparés ravis d'avoir participé à ce rendez-vous très convivial et très apprécié de tous.



LE CLUB "LOU MICALETS" A PARTAGE LES CREPES



Le vendredi 16 février dernier, une quarantaine de membres du club "Lou Micalets" de Sérandon ont partagé les crêpes réalisées par des adhérentes après avoir joué à divers jeux de cartes ou de société.

A cette occasion, deux jeunes accordéonistes très prometteuses ont interprété quelques airs connus pour le plus grand plaisir des participants.

UN CONCOURS DE BELOTE EN INDIVIDUEL A SERANDON

Le samedi 3 mars 2018, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé un concours de belote joué en individuel.

Cette forme de jeu, qui n'est pas très pratiquée dans la région, n'a attiré que 32 joueurs. Malgré tout, le concours a été très disputé et il a donné entière satisfaction aux participants.

Tout au long de l'après-midi, ces derniers ont pu apprécier les pâtisseries réalisées par des adhérentes et accompagnées de boissons fraîches ou chaudes.



LES AÎNES A COURNON POUR VOIR LES BODINS

Le 18 mars dernier, des adhérents des clubs de Sérandon, Neuvic et Liginiac se sont réunis pour aller applaudir les Bodins à Cournon.



Les dialogues intègrent habilement l'actualité sportive et politique et portent un regard humoristique sur la vie rurale.

Les spectateurs ont beaucoup ri emportés par la mise en scène de machines improbables, avec effets spéciaux et odeurs à l'appui !

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE A SÉRANDON

Le vendredi 13 avril 2018, le club "Lou Micalets" de Sérandon a proposé un voyage gratuit à destination de la Polynésie française.

Les 60 participants à ce voyage ont pu tout d'abord visiter une exposition artisanale où étaient exposés des sculptures en bois, de la poterie moderne et des objets artistiques réalisés à partir de coquillages ou de coquilles d'huîtres. Ensuite ils ont pu se projeter dans cet archipel, dont Bougainville disait être le paradis terrestre, grâce à un montage vidéo qui leur a fait connaître la culture locale et visiter les principaux sites polynésiens.

Le photographe, obnubilé par les "vahine" en a oublié de faire la photo des participants !



Sérandon et son nouveau Comité des Fêtes

Présidente : Christelle MONVOISIN,
Vice-président : Damien LEDER,
Trésorier : Vincent MOULIER,
Trésorière-Adjointe : Stéphanie DECROUY,
Secrétaire : Pascale DESSEAUVE
 Et de nombreux **bénévoles** : Catherine REYMONDOUX,
 Pauline MICHELI, Irène SCHAGER, Thierry et Marion
 PROVENDIER, Alain BECH, Jérôme VIDEAU ET EVERT.



La choucroute de la Saint-Patrick

Samedi 17 mars, le nouveau Comité des Fêtes de Sérandon a célébré la Saint-Patrick avec un enthousiasme qui a séduit un public venu nombreux.

C'est au son d'une musique irlandaise que les membres du Comité arborant le chapeau traditionnel vert orné de la harpe ou du trèfle à quatre feuilles en forme de cœur appelé shamrock, symboles de cette célébration, ont accueilli les convives. Ces derniers ont dîné, dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit.



Chacun se souviendra de cette soirée où bonne humeur, plaisir et joie d'être ensemble se sont confondus.

La Présidente Christelle MONVOISIN a longuement remercié son auditoire et les bénévoles de la soirée.

Et rendez-vous est pris pour de nouvelles activités dans le village.



MOTS CROISES MICALETs n°4 - proposés par Alain BECH

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2				■						
3						■				
4				■				■		■
5			■							
6										
7									■	
8		■			■					■
9						■				
10					■					

Horizontalement : 1 - Traverse Sérandon du nord au sud. 2 - A autrefois mis en colère plus d'un Micalet. De roue à roue. 3 - Crainte du jardinier micalet. Résonne dans les gorges. 4 - Pour se rendre dans la banlieue. Solution de recours pour l'animal ou de bien-être pour l'humain. 5 - Article. A autrefois mis au maquis plus d'un Micalet. Céréale cultivée à Sérandon. 6 - Autrefois les Micalets lui donnaient la bacade. Empire de l'Amérique précolombienne. 7 - Crochets. Doit donc être enregistré en mairie. 8 - Epelé, oui pour Lisa. Oui pour Lisa. 9 - Revenu. Empereur russe. 10 - Se prend en remontant de La Nau à pied. Mathématiquement, vaut deux Corrèze.

Verticalement : A - On les retrouve chaque année au belvédère de Gratte-Bruyère. B - Coquilles sur le papier. Possédé. C - Crier en forêt. La Triouzoune a la sienne au bord de la Dordogne. D - Somme de peu d'importance. E - Divinités féminines. F - Bout du bois mais pas du Fleix. G - Une petite dizaine autrefois dans le bourg de Sérandon. H - Ile grecque autrefois. A en croire le patois, sans doute plus d'une autrefois aux Ages. I - De l'autre côté du pont des Ajustants. Vu deux fois à l'Arbre du Renard. J - Les autres. Se prend à La Nau si on le remonte.

Dimanche 1^{er} avril le comité des fêtes organisait une matinée pour les enfants avec un atelier peinture sur œufs, maquillage et bien sûr la chasse aux œufs.

Le comité des fêtes remercie les enfants qui ont participé ainsi que leurs parents.



Des nouvelles du centre de vacances à l'Arbre du Renard



Missionné par la ville de SEVRAN pour créer le centre de vacances en 1982, j'ai eu un véritable coup de cœur pour la propriété de l'Arbre du Renard, le village de Sérandon et cette magnifique région.

Je me souviens avoir été accueilli chaleureusement par les habitants, les commerçants et les artisans de Sérandon et de ses environs.

Après plusieurs années de fonctionnement (uniquement l'été), le centre de vacances a été fermé depuis 2012, suite à un incendie et mis en vente l'année dernière.

Aujourd'hui, après en avoir fait l'acquisition, des travaux de rénovation et d'aménagement ont été engagés par des artisans locaux. Cependant, il reste encore beaucoup de travail avant d'envisager une réouverture que nous souhaitons étendue à l'année.

Parallèlement, nous sommes en réflexion sur un projet associatif qui, afin de respecter la volonté des propriétaires d'origine, aura pour vocation d'accueillir des activités éducatives, culturelles et d'économie sociale et solidaire.



Mais, soyez-en sûr, notre volonté est d'ancrer notre activité dans le tissu local et de développer nos activités avec les communes de Sérandon et des alentours.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés et n'hésitez pas à nous contacter ou nous rendre visite, si vous souhaitez échanger avec nous.



Gérard AUGER



Savez-vous que... ?

Dans le hameau de Monange, René Bordes se sert tous les jours, pour ses poules et ses juments d'une "banlève" (nom patois pour balancier) pour aller chercher l'eau à 6 mètres de profondeur dans son puits.

Cette "banlève" unique dans la commune voire plus loin (une autre existe à Valiergues et une autre à Monestier Port-Dieu) a vu le jour en 1851 ; elle a donc 167 ans !

René a refait en chêne il y a 3 ans, à l'identique, pour préserver les traditions, la fourche du balancier qui s'était cassée. La barre où le seau est attaché mesure 5 mètres et est en frêne.

Une curiosité à venir découvrir et peut-être, pourrez-vous, avec René, boire une goulée d'eau bien fraîche puisée de façon artisanale dans son puits !

